



Association des loisirs de Saint-Alexandre Inc.
453, rue St-Denis, Saint-Alexandre
450 346-6641

AVIS DE CONVOCATION

Toutes les personnes de 18 ans ou plus, résidant à Saint-Alexandre et participant autant que possible aux activités de loisir sont considérées membres de l'Association des loisirs de Saint-Alexandre Inc. Par la présente, les membres du conseil d'administration les invite à :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Vendredi 17 février 2017 à 19 h 30

Pavillon des loisirs, 440, rue Bernard à Saint-Alexandre

Cette assemblée permettra de prendre connaissance des activités de l'année 2016 et des activités à venir en 2017. Ce sera également l'occasion de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration. Un léger goûter sera offert après l'assemblée. Vous êtes attendus en grand nombre !

Ordre du jour proposé :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
3. Vérification de la légalité de l'assemblée (quorum et avis de convocation)
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 janvier 2016
6. Rapport de la présidente du conseil d'administration
7. Rapports des activités présentés par un représentant de chaque comité
8. Présentation des états financiers
9. Ratification des règlements généraux modifiés *
10. Ratification des faits et gestes des administrateurs
11. Présentation des activités pour l'année à venir
12. Élection d'un président et d'un secrétaire d'élection
13. Élection**
14. Période de questions et divers
15. Levée de l'assemblée

* MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Seules les modifications à ratifier sont décrites ci-dessous. Le document complet des règlements généraux peut être consulté au bureau municipal.

Article 18) Le conseil d'administration se compose de **sept (7) administrateurs**.

- a) A l'assemblée générale ou à la première séance qui suit, les membres du conseil d'administration désignent parmi eux les officiers suivants : un président, un vice-président, un secrétaire et quatre administrateurs.

b) **Trois (3) postes sont en élection aux années de nombre pair et quatre (4) aux années de nombre impair.**

c) Les membres du conseil d'administration doivent être membres actifs de la corporation et ne sont pas rémunérés.

Article 22.c) Le quorum de toute réunion du conseil d'administration est constitué de **quatre (4) administrateurs** et chaque administrateur n'a droit qu'à un vote qu'il doit donner personnellement.



**** ÉLECTIONS : SIX (6) POSTES OUVERTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration 2016 était composé de :

- ◆ Pascale Valton-Münch Présidente
- ◆ Frédéric Fournier Vice-président
- ◆ Simon Bessette Secrétaire
- ◆ Catherine Cardinal Élu(e) municipale
- ◆ Alexandre Provost Élu municipal

Suite à la modification des règlements généraux, il n'y a plus de représentants municipaux siégeant au conseil d'administration. Les postes «élu municipal» ont été remplacés par des postes «administrateur».

Membres	Poste	Début du mandat	Fin du mandat	Élection
Pascale Valton-Münch	Présidente	27 novembre 2014	AGA 2016-2017	✓
Frédéric Fournier	Vice-président	27 novembre 2014	AGA 2016-2017	✓
Simon Bessette	Secrétaire	15 janvier 2016	AGA 2018	
Poste vacant (2 ans)	Administrateur			✓
Poste vacant (2 ans)	Administrateur			✓
Poste vacant (1 an)	Administrateur			✓
Poste vacant (1 an)	Administrateur			✓



Donné à Saint-Alexandre, ce 5e jour du mois de janvier 2017

Simon Bessette, secrétaire